

Fouetter une chatte

Joëlle Kwaschin

— Il n'y a pas là de quoi fouetter une chatte.

— Oh, quelle vulgarité, et dans *La Revue nouvelle* encore bien.

— Vulgaire ? Alors que ce n'est là qu'un innocent usage du dictionnaire qui veut que la femelle du petit fauve qui rampe dans les herbes hautes et les confond avec la jungle s'appelle une chatte. Il ne faut décidément pas grand-chose pour passer de la louve à la putain et de l'ingénuité au graveleux, et on comprend bien que les hommes se méfient de la féminisation des noms de fonction.

Rien de bien grave, c'est ce que l'on pourrait être tenté de se dire lorsqu'on lit que Julien Aubert, député UMP, s'est adressé à Sandrine Mazetier, qui présidait la séance, en l'appelant « Madame le président » et a écopé, conformément au règlement de l'Assemblée nationale, d'une retenue d'un quart de ses indemnités parlementaires mensuelles (1400 euros). Cent-quarante députés français (des hommes dans leur très grande majorité) ont publié une tribune pour exiger le retrait de cette sanction.

On serait prêt à opiner et à trouver la mesure disproportionnée s'il ne venait un soupçon à la lecture de cette amusante prose, dont il serait dommage de se priver¹. Lors du débat consacré à la

transition énergétique, le député, comme il en est coutumier, a joué la provocation par principe pour protester contre la féminisation des noms de fonction.

D'où vient que les Français doivent toujours recourir à l'emphase et aux majuscules pour faire ronfler le débat ? La langue française est « selon la Constitution, la "langue de la République" », disent les signataires. « Le président [...] exprime non la masculinité de la fonction mais sa neutralité par rapport au genre. » Bizarre, comme l'a fait remarquer Jean-Marie Klinkenberg², que cette distinction n'est « jamais appliquée à l'ouvrière ou à l'infirmière, mais aux seules fonctions nobles. Plutôt qu'une réalité linguistique, elle est le signe que dans l'imaginaire collectif, ces fonctions nobles sont par nature masculine ».

Si l'on en croit les collègues de Julien Aubert, l'Assemblée s'arrogerait « désormais le droit de fixer les règles de la langue, ce qui nous amènerait aux portes du totalitarisme. Faudra-t-il dire aussi demain dans nos débats, sous peine de sanctions "procureur", "rapporteur", "défenseur", "professeur" ? L'effroyable sonorité de ces mots n'exprime-t-elle pas assez le martyr que fait subir aux Français l'idéologie de la féminisation à

¹<http://bit.ly/1o1DAOj>.

²Jean-Marie Klinkenberg, « Après la guerre de la cafetière, à qui appartient la langue ? », *RN*, mai 1995.

outrance des fonctions, si étrangère à l'une des plus belles langues du monde, forgée par mille ans de civilisation et de culture », et les députés signataires de menacer le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone : « Si la décision de sanctionner notre collègue n'est pas annulée, vous porterez la lourde responsabilité d'un climat d'affrontement et de tensions qui ne peut qu'affaiblir l'autorité du Parlement au milieu des épreuves et des difficultés que traverse notre pays. » Que résonne *La Marseillaise*, la guerre est devant nous, on se battra héroïquement jusqu'au dernier.

Voilà une fois de plus les excès et les approximations des opposants au mariage pour tous auxquels le député appartient. La démocratie, les institutions, en un mot, la civilisation serait en mortel péril. Et qui donc a commencé à rouler ses petites mécaniques de macho alors que le débat concernait l'avenir énergétique de la France et, accessoirement, celui de la planète ?

On trouve là des nostalgiques d'une langue qui, en réalité, n'a jamais existé, une langue figée, morte où chaque mot ne devrait avoir qu'un seul sens. L'orthographe, comme l'a montré Bernadette Wynants³, a évolué jusqu'au XIX^e siècle, et Jean-Marie Klinkenberg relève d'ailleurs qu'à cette époque « étudiante » n'avait qu'un seul sens, celui de maîtresse d'un étudiant. C'est en 1998 qu'une circulaire du Premier ministre Jospin encourageait le recours à la féminisation des noms de métier et de fonction, afin de faire entrer l'usage dans les mœurs politiques. Certes, la conservatrice Académie française rechigne à la féminisation des « noms de titres ; grades et fonctions », faisant une distinction avec les « noms de métiers, dont le féminin découle de l'usage même ». Chez nous, le décret

de la Communauté française du 21 juin 1993, « visant à féminiser les noms de métier, fonction, grade ou titre » est d'application pour ce qui concerne les textes des lois, décrets... et les manuels d'enseignement et de formation dont elle est responsable. Pour le reste, puisque l'on ne gouverne pas la langue par décret, il s'agit de recommandations.

L'Académie française, consultée dans cette grave querelle, après avoir sagement expliqué que la féminisation confond à tort genre et sexe, fait une curieuse et emberlificotée distinction entre grades et fonctions, et noms de métier, distinction que l'usage attesterait, mais donne finalement raison à Sandrine Mazetier en demandant à chacun de « s'incliner devant le désir légitime des individus », même si elle s'obstine à considérer que l'« indifférence juridique et politique au sexe des individus » doit prévaloir (ce qui revient à prôner l'usage du masculin). Soyons donc gentils avec les femmes, dit l'Académie, et appelons-les comme elles veulent, elles ne demandent pas grand-chose, du lard ou du cochon en fin de compte.

Le masculin pour tous ne repose sur aucune base et conforte l'hégémonie masculine, tandis que la volonté politique de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes à la condition qu'elle ne se cantonne pas à des mesures symboliques peut augmenter le nombre des femmes sur la scène publique. En France, sur 577 députés, 152 sont des femmes (soit 12,2 %) tandis qu'en Belgique, au Parlement fédéral, elles représentent 34,7 %.

Beaucoup de mâle bruit pour rien ? Non, si les femmes font évoluer l'usage en prenant exemple sur Sandrine Mazetier et imposent systématiquement la féminisation de leur titre et cessent de croire que le masculin lui apporte davantage de dignité.

³ | *L'orthographe, une norme sociale. La construction sociale et les transformations de l'orthographe française*, Mardaga, 1997.